Nations Unies S/PV.5094



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5094e séance
Mardi 7 décembre 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Baali	(Algérie)
Membres :	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Andereya
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Colomina
	États-Unis d’Amérique	M. Danforth
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Mahmood
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/947)

04-63690 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/947)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/947).

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Comme vous venez de le signaler, Monsieur le Président, les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général (S/2004/947) présenté en application des résolutions que vous avez citées. En dépit des progrès réalisés précédemment, le mois de novembre a été caractérisé par la violence et par une détérioration prononcée de la situation en matière de sécurité. Immédiatement après la signature du Protocole humanitaire et du Protocole sur la sécurité à Abuja le 9 novembre, le Darfour a connu un calme relatif. Cependant, ce calme a été de courte durée car la situation en matière de sécurité s'est rapidement détériorée vers la fin du mois. Des violations du cessez-le-feu se sont produites des deux côtés. Des affrontements de plus en plus fréquents ont eu lieu entre les forces gouvernementales et le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM/A). Les combats qui ont eu lieu à Tawilla dans le Darfour Nord, le 22 novembre, en sont l'exemple le plus manifeste.

La SLA semble êtrel a principale instigatrice de la violence, bien qu'elle ait nié cela. Le recours du Gouvernement à des bombardements aériens en représailles, s'il est confirmé, serait également une violation des Protocoles. À la réunion du Mécanisme d'application conjoint, tenue le 24 novembre, sous la présidence conjointe du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et du Ministre des affaires étrangères du Soudan, le Gouvernement a nié avoir procédé à des bombardements aériens et a déclaré qu'il mènerait sa propre enquête sur ces allégations, parallèlement à celle de l'Union africaine (UA).

À une réunion subséquente du Mécanisme d'application conjoint, tenue le 5 décembre, le Ministre des affaires étrangères du Soudan a continué de nier ces informations, en dépit des déclarations de l'Union africaine selon lesquelles elle avait la preuve du recours à des bombardements aériens. Le Ministre a dit qu'il n'accepterait aucune déclaration tant qu'un rapport définitif n'aurait pas été publié par l'Union africaine, affirmant que le Chef d'état-major de l'armée soudanaise serait chargé de mener une enquête distincte.

Outre les combats qui ont eu lieu à Tawilla, le 1er décembre, un observateur militaire tchadien de l'Union africaine a été légèrement blessé par balle au cours d'une mission d'enquête dans le village d'Adwah, au nord de Nyala, dans le Darfour Sud. C'est la première fois qu'un soldat de l'Union africaine est blessé dans une fusillade au Darfour. Il faisait partie d'une équipe qui était venue dans la région pour vérifier des allégations de combats entre la milice armée et la SLA. L'équipe de l'Union africaine a été obligée de se retirer d'Adwah après cet incident. Cependant, avant l'attaque, en survolant la région, l'équipe avait repéré une centaine de morts suite aux combats.

Le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Konaré, a publié une déclaration

condamnant en des termes très fermes et sans réserve l'incident. M. Konaré a déclaré que tirer sur les observateurs non seulement mettait en danger les vies des membres de la Mission africaine au Soudan, mais pouvait rendre les pays fournisseurs de contingents potentiels peu enclins à envoyer des contingents au Soudan. Il a prévenu que s'il n'était pas mis fin immédiatement à la série d'incidents violents qui ont eu lieu au Darfour cela risquait de saper le processus de paix soudanais. Des combats intenses se poursuivent jusqu'à ce jour à Adwah.

D'autres incidents violents ont eu lieu dans la région du Darfour durant tout le mois de novembre. Le banditisme et le pillage se sont intensifiés dans le Darfour Nord au début du mois, en particulier sur les routes principales. Les 2, 3 et 26 novembre dans le Darfour Ouest, un des deux nouveaux mouvements rebelles, le Mouvement national pour la reconstruction et le développement (NMRD) aurait attaqué quatre villages dans la région de Kulbus, où les tensions demeurent élevées. Des opérations transfrontières par des éléments de l'armée tchadienne pour appuyer le NMRD ont été signalées les 19 et 21 novembre. La situation à El Geneina, Jebel Marra, Tawilah et Rokiro serait également très tendue, ce qui signifie que des « points chauds » existent simultanément dans de nombreuses régions du Darfour. La situation dans la région du Jebel Moon, dans le Darfour Nord, est également tendue, avec la présence signalée de tous les trois groupes rebelles – la SLA, le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et le NMRD – ainsi que des forces gouvernementales et des membres de tribus armés.

Une activité accrue des Janjaouid et des autres milices progouvernementales, qui a débouché sur des affrontements avec la SLA, a été signalée. Les derniers affrontements qui menacent de plonger le Darfour dans le chaos sont très préoccupants. Tant les milices que la SLA ont des revendications qui les ont amenées à déclencher les combats : les milices ont subi des vols de chameaux et des prises d'otages par les rebelles, alors que la SLA pense qu'il est légitime d'exercer des représailles pour la violence perpétrée par les Janjaouid contre les civils.

Il est nécessaire d'envoyer un message clair à la SLA pour qu'elle mette fin aux opérations militaires, dont certaines pour le moins semblent n'avoir pour seul but que de forcer le Gouvernement à riposter. Suite à la signature des Protocoles d'Abuja, toutes les attaques perpétrées par les rebelles, y compris celles visant à régler des comptes antérieurs aux Protocoles, sont une violation de l'accord de cessez-le-feu. De plus, il ne devrait pas être permis aux milices armées de se faire justice elles-mêmes en répondant de même à la violence provoquée par la SLA.

Les milices sont devenues un facteur déstabilisateur et posent un dilemme aux mécanismes en vigueur dont le but est d'examiner les violations du cessez-le-feu. Elles ne font partie d'aucune négociation politique et ne sont pas non plus signataires de l'accord de cessez-le-feu.

La communauté internationale doit envoyer à toutes les parties soudanaises un message sans équivoque selon lequel la violence et les actions militaires hostiles ne sont pas un moyen acceptable pour parvenir à des gains politiques, en particulier après la signature des Protocoles d'Abuja. Il faut exercer des pressions égales sur toutes les parties pour qu'elles respectent leurs engagements.

Il est regrettable que le Gouvernement n'ait fait aucun progrès pour désarmer les Janjaouid. La Commission de cessez-le-feu de l'Union africaine a confirmé qu'à la date d'aujourd'hui, elle n'a été invitée à vérifier aucune activité de désarmement de la part du Gouvernement, pas plus qu'elle ne dispose de preuves que ce dernier soit en train d'arrêter et de traduire en justice les dirigeants janjaouid pour leurs crimes passés, alors que c'était une exigence du Conseil de sécurité dans sa résolution 1556 (2004). En outre, la Commission de cessez-le-feu de l'Union africaine a indiqué que le Gouvernement n'a consenti aucun effort en vue de faire cesser les actes de représailles de la part des Janjaouid. Des rapports non encore confirmés circulent toujours, indiquant que les milices armées continuent de recevoir des armes de certains quartiers à Khartoum.

Au cours d'une réunion de la Commission mixte de cessez-le-feu à N'Djamena le 25 novembre, l'Union africaine a demandé au Gouvernement de lui présenter un plan et un calendrier pour le désarmement des Janjaouid et autres milices. Elle a demandé également au Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan et au Mouvement pour la justice et l'égalité de donner les détails de l'emplacement exact de leurs troupes au cours des prochaines semaines. L'Union africaine a déclaré que toute incapacité à ce faire obligerait cette dernière à faire un rapport au Conseil

de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité.

Nous sommes encouragés de voir la méthode vigoureuse qui a été adoptée par l'Union africaine pour amener les parties à honorer leurs engagements. La Mission africaine élargie au Soudan – qui ne dispose à la date d'aujourd'hui que de 800 soldats et de plus de 100 observateurs militaires au Darfour – doit être félicitée pour le rôle actif et constructif qu'elle joue au Darfour, dans des circonstances qui sont de plus en plus difficiles, avec des ressources limitées. Outre sa tâche de surveillance, la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan joue un rôle de médiation pour prévenir les conflits et pour atténuer les tensions au cours des incidents de prises d'otage et de vols de bétail. La Mission préparatoire a entrepris cette tâche monumentale avec beaucoup de sang-froid, bien qu'elle ne soit pas encore à pleine capacité au Darfour.

Entre-temps, l'immobilisme du Gouvernement quant au désarmement des milices souligne la nécessité de renforcer davantage la capacité de la Mission préparatoire. L'Union africaine doit être félicitée pour ce qu'elle a réussi à réaliser avec très peu de personnel sur le terrain, mais elle pourrait indéniablement être en mesure d'en faire plus avec une capacité accrue, en jouant un rôle de médiateur et en protégeant les civils par sa présence. En tant que seul mécanisme de contrôle présent au Darfour, la Mission préparatoire continuera de jouer un rôle essentiel pour instaurer un environnement sûr. La communauté internationale doit lui fournir tout l'appui nécessaire pour lui permettre de ce faire. Les limites logistiques continuent de constituer un problème pour la Mission préparatoire. Des pénuries sur le plan du matériel de communication, des transports terrestres, des avions, du carburant ou encore des antennes médicales continuent d'entraver ses activités sur le terrain. Il faudra lui octroyer un appui international continu.

Au cours de la période à l'examen, le pourcentage de personnes vulnérables accessibles au Darfour est tombé de 90 à 80 % à cause de l'insécurité accrue et du début de la saison des pluies. Au nord du Darfour, où des dizaines de milliers de personnes n'ont pu obtenir de l'aide, le pourcentage a atteint 67 %. À la fois le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan et dans une moindre mesure le Gouvernement portent la responsabilité de cette baisse récente sur le plan de l'accès à ces personnes vulnérables. À Tawilla, les combats ont entraîné la suspension des activités humanitaires pendant près d'une semaine, privant ainsi d'aide quelque 30 000 personnes déplacées. La situation humanitaire reste déplorable.

Au 1er novembre, le nombre de personnes touchées par le conflit avait augmenté pour atteindre environ 2,3 millions. L'ONU et ses partenaires ont estimé les exigences en 2005 à quelque 1,5 milliard de dollars, dont quelque 620 millions seront consacrés au Darfour. Le reste permettra d'aider le sud et l'est du Soudan.

En dépit de l'escalade de la violence au Darfour, des progrès ont cependant été réalisés dans les négociations d'Abuja. La signature des deux Protocoles du 9 novembre en est la preuve. Il est encourageant de constater que le Gouvernement, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan et le Mouvement pour la justice et l'égalité sont capables de surmonter leurs différends pour parvenir à un accord. Au cours du prochain cycle des entretiens d'Abuja qui reprendront le 10 décembre, les parties sont censées examiner la Déclaration de principe, qui est à la base des objectifs politiques et des institutions au Darfour.

Je suis heureux de signaler que les conversations nord-sud continuent de laisser la place à un certain optimisme. À la suite de l'engagement souscrit par le Gouvernement à Nairobi et par le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan en vue de conclure un accord de paix définitif avant le 31 décembre, les discussions techniques ont repris le 26 novembre. Hier, le 6 décembre, des entretiens de haut niveau ont repris entre le Vice-Président Taha et le Président Garang à Naivasha pour, espérons-le, la dernière série de pourparlers. Hier et aujourd'hui, le Représentant spécial Pronk était à Naivasha, où il a rencontré les principaux responsables.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général au Conseil à Nairobi, la conclusion d'un accord de paix global à Naivasha pourrait avoir de profondes répercussions pour le Soudan et donnerait à ses dirigeants une occasion historique de guérir les maux dont souffre ce pays. Cet accord pourrait constituer la base permettant de satisfaire les revendications des autres régions marginalisées du Soudan, y compris le Darfour.

Le Secrétaire général est vivement préoccupé car certains éléments appartenant aux deux parties dans les négociations nord-sud pourraient avoir intérêt à miner

les chances de conclure un accord de paix global. Il exhorte les dirigeants des parties à redoubler d'efforts afin de conclure un accord avant la date butoir. Une fois l'accord global de paix signé, le Secrétaire général fera un rapport au Conseil et transmettra ses recommandations quant à l'ampleur, la structure et le mandat d'une mission de plein droit, qui remplacera la Mission préparatoire présente, comme le précise d'ailleurs la résolution 1574 (2004).

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Prendergast de son exposé détaillé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors des ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officieuses.

La séance est levée à 10 h 30.